



Saisine sur le fonctionnement du service numérique

A la Direction Régionale Réunion la 1^{ère}
12 Rue René Demarne 97490 Saint Denis

Madame, la directrice régionale de Réunion la 1^{ère},

Conformément à l'Accord de Groupe France Télévisions du 8 décembre 2008 sur l'amélioration du dialogue social, et afin d'anticiper un conflit collectif, les syndicats CFTD-CGT-FO-SNJ vous demandent, dans le cadre d'une saisine, d'organiser une réunion dans les délais prévus par l'Accord afin d'évoquer la chaîne de fabrication de vidéos à destination des plateformes numériques au sein de Réunion la 1^{ère}. Il s'agit d'une procédure qui doit enclencher l'ouverture d'une négociation par la direction.

Depuis plusieurs mois, nos représentants et élus du CSE vous alertent sur certaines pratiques contraires au respect des métiers ou aux règles déontologiques. Les organisations syndicales ont constaté qu'au lieu d'être cadrées ces pratiques connaissent encore plus de dérives. Entre autres, pour exemple, un Chargé d'Édition Numérique qui effectue des ITW sur un sujet d'information, filmé par un délégué au numérique avec des compétences journalistiques. Les salariés dénoncent également un manque de transparence sur les décisions éditoriales liées au Web First, ils déplorent également une absence de discussion préalable sur les nouveaux projets ou les orientations éditoriales quotidiennes numériques en conférence de rédaction.

En parallèle, la direction, dans sa volonté de reconfiguration spatiale, prévoit aussi la création d'un studio numérique avec des décryptages sur fond vert. On ne sait pas à cette date qui le met en œuvre. Qui fait quoi ? Est-ce que l'ensemble du personnel, chacun avec ses compétences propres dans son métier, sera associé à ce projet ?

L'ensemble des salariés et des organisations s'accordent à dire **OUI** au web first mais **NON** à un laboratoire qui vise simplement à tuer les métiers et à laisser des salariés en marge de cette révolution.

Il existe des accords au sein de FTV qui cadre les pratiques liées au numérique. En conséquence, les syndicats demandent :

1. **Un état des lieux sur l'organisation et le fonctionnement actuel du service numérique.**
2. **De définir, jusqu'à l'entrée en vigueur d'un nouvel accord collectif à FTV, un mode d'organisation de travail pour la production des vidéos, à destination des programmes ou de la rédaction, qui ne dépasse pas les limites posées par l'accord signé à France 3. Les métiers techniques devront être associés aux nouveaux usages numériques.**
3. **D'établir, jusqu'à l'entrée en vigueur d'un nouvel accord collectif à FTV, un fonctionnogramme afin de définir et de cadrer :**
 - Le Type de vidéo
 - Le Format
 - Les Délais de Tournage et d'assemblage
 - Le Montage
 - La Validation éditoriale et la Publication
4. **La transparence sur les décisions liées au Web First et trouver la méthodologie et l'espace d'expression pour la garantir.**
5. **La discussion au préalable des nouveaux projets numériques en conférence de rédaction et aux services de Fabrication et programmes.**

Toutes ces dispositions devront être prises pour tous les projets du service numérique. Par conséquent, nous vous demandons de bien vouloir nous recevoir rapidement sur ces points et questions dans les délais réglementaires.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice Régionale, nos salutations distinguées.

Saint-Denis, le 22 septembre 2026

CFDT	CGT	FO	SNJ
PASSINAY <i>Félien</i>	PAYET <i>Joluy</i>	Gislain HAKAU	Bence TORQUE-REGEN
			